

L-9905 Troisvierges  
(Grand-Duché de Luxembourg)

## AVIS AU PUBLIC

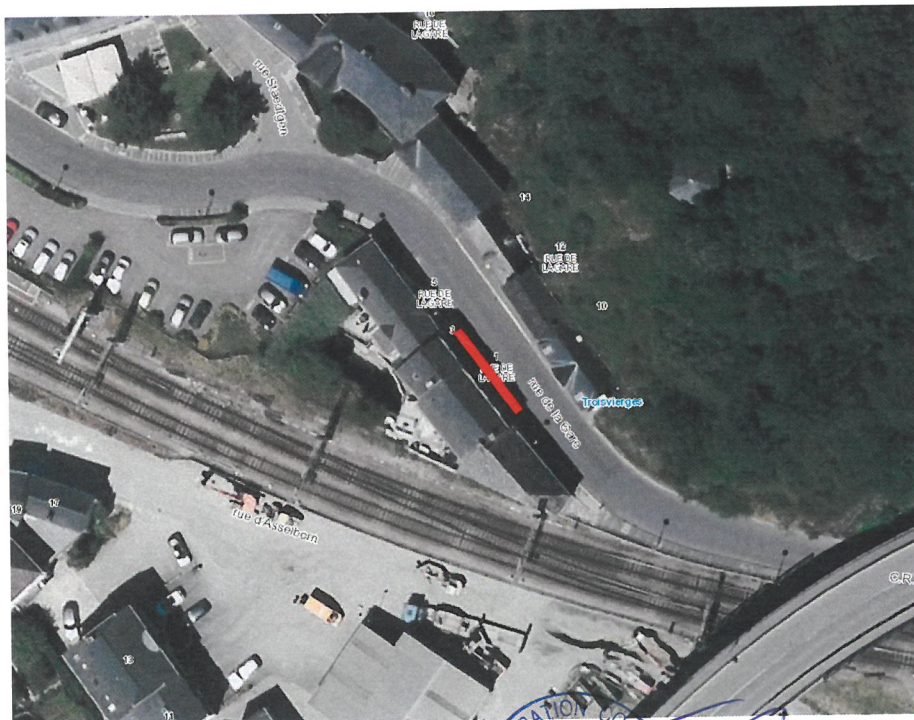
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 5 avril 2019, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de travaux de chapes dans le maison 1, rue de la gare à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à Troisvierges, «1, rue de la gare » :

**rétrécissement du tronçon de route indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, lundi, le 8 avril 2019, de 12 :00 – 16 :00 heures**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



pour le secrétaire,

**(Enlever le 09.04.2019)**